

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1912)

Heft: 123

Rubrik: Avis de l'administration

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL

Pour l'ordre du jour de l'Assemblée des délégués :

- 1^o Jury du Salon fédéral.
2^o Jury annuel de la Société des P. S. et A. S.

* * *

Le Comité central, afin de faciliter la tâche de l'Assemblée des délégués, prie les sections de donner à leurs délégués le pouvoir de prendre position dans des questions secondaires qui surgiraient en cours de discussion comme cela se fait déjà dans différentes sections, c'est-à-dire : le mandat impératif pour les questions à l'ordre du jour et initiative personnelle pour les questions imprévues.

* * *

Le Comité central regrette qu'il y ait eu malentendu au sujet du cas Beurmann, et c'est par une erreur du secrétaire que celui-ci ne figure plus sur la liste des membres. C'est à l'Assemblée générale à se prononcer, le Comité central ne fait qu'émettre une proposition.

Avis de l'Administration.

Nous avons le regret d'annoncer que nous ne pouvons pas donner suite aux commandes du numéro illustré de L'«Art Suisse» de juin 1902, ce numéro ayant été mis en vente sur des indications erronées de notre ancien secrétaire M. Loosli. Nous prions donc nos membres qui ont demandé ce numéro de bien vouloir renoncer à cette commande.

Distinction.

A l'occasion de l'anniversaire de la naissance du roi, le peintre **Ferdinand Hodler** a été nommé membre de l'Académie des Arts plastiques de Saxe.

Au Comité central de la Société d. P. S. & A. S.

Messieurs et chers collègues,

La section d'Argovie a discuté dans sa séance du 30 avril 1912 les propositions de modifications des statuts présentées par un groupe de collègues de Genève et a pris les décisions suivantes à leur sujet :

La section d'Argovie est par principe contre toute modification des statuts, étant persuadée que nos statuts actuels répondent complètement à la situation actuelle et offrent la garantie pour un développement constant et normal. Nous ne croyons pas que le bien de notre Société tient à de continuels changements de statuts, nous devons le chercher ailleurs.

Nous ne nous rallions pas à la modification de l'art. 18, trouvant la rédaction actuelle meilleure.

Le changement de l'art. 34 amènerait des complications désagréables par le fait que presque tous les membres qui ne font pas partie de la section de leur lieu de domicile en sont sortis pour entrer dans une autre. Il n'y a du reste que peu d'exceptions qui se justifient parfaitement.

Pour ce qui touche les autres propositions, nous sommes d'avis que chacun doit avoir le droit d'exprimer son opinion d'une façon courte et claire sur n'importe quelle question en tant qu'il y a place dans le journal.

Les noms des bénéficiaires des bourses fédérales doivent être publiés dans notre journal, du reste nous nous réservons de revenir encore sur ces bourses fédérales.

De plus nous désirons aussi que l'Assemblée générale commence à 8^{1/2} heures.

La section d'Argovie a désigné comme délégué à l'Assemblée des délégués de cette année M. Otto Wyler, peintre à Aarau.

Aarau, le 5 mai 1912.

Avec considération distinguée pour la section d'Argovie

Le Président:
Ernest Bolens.

Lettre de la Section du Tessin.

Au Comité central de la Société d. P. S. & A. S.

Lugano, le 14 mai 1912.

Dans sa séance du 7 courant, notre section a discuté sur la demande de révision des statuts présentée par la section de Genève.

Notre section s'est prononcée en faveur de la demande en révision.

Nous avons l'avantage de proposer comme membres actifs, à la prochaine assemblée :

MM. Rossi, Giovanni, sculpteur, Arzo (Tessin),
Gilardi, Pasquale, sculpteur, Lugano (Tessin),

Comme membre passif:

M. Tosetti, Patrizio, inspecteur, Bellinzona.

Sur ce, agréez, Messieurs, nos salutations empressées.

p. Società pittori, scultori e architetti svizzeri,
Sezione «Ticino»:

Le Secrétaire, Le Président,
R. Patocchi. **Luigi Vassalli.**

Lettre de la Section de Genève.

Genève, 20 mai 1912.

Monsieur,

Dans sa dernière assemblée du 17 mai, la section de Genève a rejeté les propositions de „modifications statutaires“, présentées par un groupe de membres de la section.

En ce qui concerne „L'Art Suisse“, la section a demandé à ce que l'on s'en tienne au statu quo, étant établi que la censure n'existe pas.

Quant à la fixation de l'heure des séances la section s'en rapporte au jugement du Comité central.

Sur le mode de la nomination du jury, la section a adopté en principe la proposition de M. Silvestre, sous réserve d'un examen des détails.

Sont nommés délégués: MM. Vautier, Vibert, Portier, Le Grand'Roy, Forestier et Hornung.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire, mes meilleures salutations.

(sig.) **Otto Vautier.**

Lettre de Neuchâtel.

Marin, 15 mai 1912.

Mon cher rédacteur,

Après examen de la **proposition Silvestre**, la section de Neuchâtel estime que l'on pourrait prendre un moyen terme entre la proposition Silvestre et les modifications proposées par le Comité central en portant le chiffre des membres du jury de 5 à 7 — 3 Allemands, 3 Français